



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guyane : systeme penitentiaire

Question écrite n° 10337

Texte de la question

Mme Christiane Taubira-Delannon prie M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir l'informer des dispositions envisagees par son ministere en vue de la nomination de fonctionnaires pour les services penitentiaires en Guyane. Elle lui rappelle que la situation de l'emploi en Guyane s'est rapidement degradee. Le taux de chomage officiel en 1991, 1992 et 1993 a atteint respectivement 9,7 p. 100, 13,7 p. 100 et 16 p. 100. L'importance de l'economie informelle et les traditions de solidarite familiale, ajoutees aux reticences a l'egard des services administratifs de recensement, autorisent a penser que ce taux est fortement sous-estime. L'ouverture courant 1994 d'un centre penitentiaire s'accompagnera de la creation de postes nouveaux ou supplementaires dans les differents corps de metier de la fonction publique. Il est legitime que ces opportunités puissent profiter au marche local de l'emploi. Elle lui demande en consequence quelles mesures seront mises en place, et dans quel delai, afin que l'offre guyanaise de travail qualifie soit en situation de fournir une part significative de ces effectifs.

Texte de la réponse

Le centre penitentiaire de Remire-Montjoly, en Guyane, sera ouvert dans le meme temps que sera fermee l'actuelle maison d'arret de Cayenne. Le nouveau centre penitentiaire sera donc ouvert avec les personnels de l'ancienne maison d'arret, auxquels seront adjoints de nouveaux personnels. Les nouveaux postes seront offerts a la mobilite des agents titulaires dans chacun des corps, en reservant une partie aux agents originaires de la Guyane. En effet, pour les ouvertures de nouveaux etablissements outre-mer, en derogation avec la regle generalement appliquee de priorite d'affectation aux originaires, il ne parait pas souhaitable de fermer toute possibilite d'acces aux agents metropolitains candidats a la mutation. Dans l'hypothese ou les postes ainsi offerts ne seraient pas tous combles, seraient affectes a Remire-Montjoly des laureats des concours organises par l'administration penitentiaire, pour lesquels serait alors examinee l'opportunité de les organiser au plan local.

Données clés

Auteur : [Mme Taubira-Delannon Christiane](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10337

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 331

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1715